

Les dangers à 2 roues

Équipement obligatoires / recommandé




DEBRIDAGE

→ Définition: débrider est enlever la contrainte d'un scooter, le laisser rouler à toutes les vitesses.
 → Débrider un 2 roues est illégal sans permis.
 - 135 € d'amende véhicule non conforme
 - 500 € amende si on a 50 cm3 débride
 - 99 € bruit excessif
 - 1500 € pénalité scooter
 - 3750 € scooter sans assurance
 - Confiscation 2 roues



PRÉVENTION!

→ avoir un équipement complet protège des nouvelles de la chute.
 → il ne faut pas être alcoolisé pour prendre la route.
 → il faut les équipements nécessaires.
 → on ne regarde pas son téléphone sur la route.



"A 2 ROUES FAITES PAS LES FOUS"